

Délibération 23/2026**COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY**
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le seize mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, Maire.

Etaient présents : Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE, Corinne COURCIER, Fabien DAVID, Charlène BOUGLÉ, Colette CHEREAU, Gilles LAMARQUE, Stéphane BRÛLARD, Christine BONNET, Carole MACHARES, Christophe REFFIENNA, Stéphanie PIÉDALLU, Nora DURAND, Yann LAIGNEAU

Absents excusés : José PEREIRA pouvoir à Madame Fan LAVOISÉ

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Charlène BOUGLÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Charlène BOUGLÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

OBJET : Désignation des membres du conseil municipal au syndicat de territoire d'énergie

Madame Le Maire informe qu'il y a lieu de désigner parmi les membres du Conseil Municipal l'élu qui la représenteront auprès du Conseil d'Administration du syndicat de territoire d'énergie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉSIGNE Monsieur Stéphane BRÛLARD comme représentant de la commune auprès du Conseil d'Administration du syndicat de territoire d'énergie.

Pour extrait certifié conforme,
Madame Le Maire.




LAVOISÉ Fan

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 23/03/2026
Et publication ou notification du : 23/03/2026
AUNAY SOUS CRECY, le 23/03/2026



